







Vote électronique aux élections professionnelles: Rien ne va... mais la Direction veut y aller, quoi qu'il en coute !...

Que l'on soit bien clair: la CGT n'a absolument rien contre le vote électronique. Ce qui coince, c'est le protocole mis en place par chantage de RENAULT Trucks. ² de démocratie. La CGT se prononce contre cet accord.

Le vote électronique existe déjà dans d'autres entreprises. Il fonctionne et permet à certains salarié -e-s de voter via les outils numériques que nous utilisons toutes et tous chaque jours.

N'oublions pas que ce vote est avant tout un vote des salariés pour élire leurs représentants. Les directions d'entreprise ne doivent pas s'immiscer dans ce vote. Leur rôle doit se cantonner, <u>uniquement</u>, à mettre à la disposition des salariés, les moyens pour permettre leur vote, mais sans les imposer. D'ailleurs, aucun salarié n'intervient dans le vote des représentants du patronat au MEDEF ou à l'UIMM, lors de leurs élections!!

D'autres sociétés ont adopté le vote dit *hybride* (Papier ou électronique) pour permettre à toutes les catégories de salarié-e-s de voter comme ils l'entendent. Ce vote fonctionne également très bien, et la majorité des prestataires le propose d'ailleurs pour des entreprises comme la notre, avec une population mixte tertiaire et atelier.

C'est ce dernier type de vote que la **CGT** préconisait, afin que chaque salarié-e ait accès au moyen de vote le plus pratique pour lui.

Malheureusement, la Direction propose un vote <u>bancal</u> papier dans certains établissements et électronique dans d'autres, sur un jour chez certains, et sur plusieurs jours dans d'autres. Mais non pas au choix du salarié-e-s, mais bien imposé à chaque établissement par son seul diktat. Pour Lyon : le vote électronique, pour les autres établissements : le vote papier ! Pour la **CGT** et l'**UGICT-CGT** la direction de Renault Trucks intervient, de par ce biais, dans le vote et compromet son unicité et sa sincérité. Dans cette période critique, où de nombreux droits des salariés sont remis en cause par les directions d'entreprise, elles n'auront jamais eu autant de moyen pour influencer notre vote.

Comment imposer une telle hérésie ? Un-e salarié-e qui est également et avant tout un-e citoyenne ne serait donc pas capable de choisir le moyen qu'il souhaite pour s'exprimer ?

Le deuxième point est le manque flagrant de contrôle durant l'élection. S'il est tout à fait possible de contrôler le décompte des voies électroniques, que se passe-t-il durant la période du vote ? Un vote électronique pouvant durer 1 semaine:

- Qui a accès aux tendances ?
- Qui peut s'en servir pour influencer?

C'est ce manque de contrôle qui nous rend également réfractaire à ce protocole de vote électronique. Rappelons que c'est la direction qui choisit un prestataire privé pour organiser le vote.

Le troisième point qui doit vous alerter, et non le moindre, est le chantage pratiqué par la Direction pour forcer les OS à signer <u>son</u> accord. Elle propose le vote *hybrido-bancal*, qu'à la condition d'approuver le protocole, sinon c'est vote électronique pour tout le monde, au détriment des personnes qui n'auront pas d'accès à ce moyen et de certains établissements.

Par cette manœuvre, elle souhaite faire porter le chapeau de la décision du vote électronique aux seules OS et mettre la confusion dans cette élection pour décourager les salariés de voter, démontrant s'il était nécessaire, que la démocratie d'entreprise n'est pas son objectif!!

La **CGT** et l'**UGICT-CGT** Renault Trucks mettront tout en ouvre pour rendre leur vote à tous les salarié-e-s.

Merci de nous faire parvenir vos commentaires: vote électronique—mon avis.

